

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
Mme Dalloz, Mme Gruny et MM. Gaudron et Méhaignerie

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 71 de cet article par les mots :

« et dont l'une, au moins, préside une maison de l'emploi ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination